

**Service public fédéral
Justice**



Ce document a été conçu par la Commission des Jeux de Hasard sur base de l'article 54 § 3.1 de la loi du 7 mai 1999.

**Commission
des jeux de hasard**

Demande d'interdiction d'accès aux salles de jeux.

Par le biais de ce formulaire vous pouvez nous demander une interdiction d'accès aux salles de jeux des établissements de classe I et II.

Ceci peut vous aider dans votre lutte contre l'assuétude.

Remplissez ce formulaire scrupuleusement. Veuillez joindre une copie de votre carte d'identité et envoyez-là à la Commission des Jeux de Hasard avec le formulaire complété.

Nom :
Prénoms :
Rue : Numéro : Boîte :
Code Postal : Commune

Date de Naissance : Lieu de Naissance :
Nationalité:
Numéro du registre national

Déclaration :

Je, soussigné,
demande l'interdiction d'accès aux salles de jeux automatiques et aux casinos.

Signature,

Date,

Vos données seront reprises dans une banque de données au Service public fédéral Justice afin de vous interdire l'accès aux salles de jeux de hasard de classe I et II.

Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée , vous avez droit à la consultation, correction et radiation de ces données. Vos données personnelles peuvent être transmises aux tiers.

Service public fédéral Justice
Commission des Jeux de Hasard
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles